

Postulat

Plantons des arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon

Selon la publication Environnement 1/2014 éditée par l'Office fédéral de l'environnement OFEV, la température moyenne sur le Plateau suisse pourrait augmenter de 2 à 4° C d'ici l'an 2100. Dans le bassin lémanique il faudra s'attendre à des températures moyennes de l'ordre de celles mesurées à Florence aujourd'hui. En même temps, la sécheresse devrait s'accroître, notamment en été.

La génération dont je fais partie, ainsi que celle de nos enfants et petits-enfants, seront touchées de plein fouet par cette évolution mais les mesures que nous pouvons et devons prendre aujourd'hui ne déploieront tous leurs effets que d'ici quelques décennies. Parmi celles-ci, la plantation d'arbres et la gestion des forêts - la ville de Nyon étant propriétaire de belles surfaces - est un moyen peu spectaculaire mais efficace pour se prémunir, en partie tout au moins, contre les effets du changement climatique.

A Nyon, au fur et à mesure que la ville se construit, le nombre d'arbres a tendance à diminuer. Cela est dû au fait que des projets de construction relativement importants y ont vu le jour au cours des dernières années. S'y ajoute le fait que les arbres en ville souffrent de stress, de la pollution, de coupes de racine. Ils sont victimes de véritables agressions et, selon les experts, « l'espérance de vie d'un arbre en ville est jusqu'à 50% inférieure à celle de ses confrères en forêt » (cf. La Côte 21 juillet 2014). Le nombre d'arbres ne suit donc pas l'évolution démographique. Les effets sur la qualité de vie et le paysage urbain s'en ressentent et ils sont d'autant plus importants qu'ils sont visibles. A nos yeux il est donc nécessaire de montrer une volonté affichée de conserver et de replanter les arbres, cordons et haies vives afin d'augmenter le couvert végétal de la ville et d'assurer son renouvellement. Lorsqu'ils atteignent l'âge adulte les arbres nous protègent en effet du bruit et de la pollution et, durant la période estivale, leur ombre a pour effet d'atténuer le réchauffement atmosphérique et d'abaisser les températures nocturnes.

Relevons également que les arbres jouent un rôle capital dans la captation de CO₂, le principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. L'Union suisse des services des parcs et promenades indique qu'un feuillu centenaire est en mesure de transformer en un jour ensoleillé 18 kilos de CO₂ en 13 kilos d'oxygène, ce qui correspond aux besoins d'environ 10 personnes. Les arbres jouent donc un rôle essentiel dans le maintien d'un environnement sain. Par ailleurs, certaines essences représentent d'une façon ou d'autre un grand intérêt pour la biodiversité, la faune et la flore. Elles sont donc à protéger.

- Tenant compte de ce qui précède nous souhaitons que la Municipalité procède à un inventaire extensif des endroits sur territoire communal, privés et publics, où la plantation d'arbres, de cordons et de haies vives pourrait s'avérer judicieuse et recommandable.

- Nous souhaitons également que la Municipalité établisse un plan de protection des arbres monumentaux répertoriés sur territoire communal.
- Parallèlement, nous souhaitons renforcer le rôle de la *Commission consultative en matière de protection des arbres* de manière à contribuer à la conservation du milieu ambiant et ancrer dans le *Règlement communal concernant la protection des arbres*, daté du 30 janvier 1989, l'obligation de compenser tout abattage par une plantation d'essence locale identique ou similaire sur territoire communal, ou privé lorsqu'un propriétaire en fait la demande. Il y a également lieu de prévoir la possibilité d'ouvrir le fonds prévu à l'article 6 du règlement à des privés qui seraient disposés à planter des arbres sur leur domaine lorsque celui-ci répond aux critères de l'inventaire précité.
- Certains règlements de police des constructions ou de plans de quartier prévoient l'obligation de planter des arbres en fonction de la surface à bâtir par exemple. Ces dispositions permettent d'assurer une présence végétale à l'intérieur des quartiers. De la même manière, nous souhaitons que la Municipalité s'oblige, à l'occasion de la réalisation de routes ou de réfections importantes des voiries, à planter des arbres de part et d'autre de ces cheminements ou à proximité lorsque les conditions locales ne le permettent pas.

Conclusions

Le rôle des arbres dans la lutte pour un meilleur milieu ambiant est aujourd'hui reconnu, incontestable et incontournable, tant pour ce qui est des gaz à effet de serre qu'en ce qui concerne la protection de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre le bruit et l'attrait de notre ville. Afin d'atteindre rapidement cet objectif, nous joignons à ce postulat une proposition de nouveau règlement basé sur celui en vigueur dans la commune de Blonay.

Vu ce qui précède, les signataires demandent à la Municipalité de :

1. Procéder à un inventaire des endroits sur territoire communal, privés et public, où la plantation d'arbres, de cordons boisés et de haies vives s'avère judicieuse et recommandable,
2. Etablir un plan de protection des arbres qui recense les arbres monumentaux répertoriés sur territoire communal et publier ce plan sur le site internet de la ville,
3. Soumettre à ce Conseil un nouveau Règlement communal concernant la protection des arbres, celui en vigueur datant du 30 janvier 1989 ne répondant plus aux exigences d'aujourd'hui, afin d'assurer la protection des arbres monumentaux, de garantir un traitement adéquat des arbres d'essence majeure et de lutter contre les atteintes à l'environnement,
4. Renforcer le rôle de la Commission consultative ad hoc de manière à ce qu'elle puisse jouer un rôle complémentaire à celui dont est investie la

nouvelle Commission consultative en matière d'urbanisme, leurs fonctions devant être indissociables.

Nous pensons judicieux de soumettre ce postulat à une commission de ce Conseil pour étude et rapport, mais sommes ouverts à une proposition, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de le renvoyer directement à la Municipalité. Nous vous remercions de votre attention.

LES VERTS ET OUVERTS

Nyon, le 23 septembre 2014 /CP